

## CAHIER DES CHARGES TECHNIQUE

### APPEL À CANDIDATURE DE PRESTATAIRE EN VUE D'UNE ENQUETE POUR CARACTERISER LE BESOIN D'HEBERGEMENT DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS EN NOUVELLE AQUITAINE

Référence :	2022-RM-MPL-NP
Correspondant :	Régis MOUNEAU/Nadia PEYROT
Date limite de réception :	15 /10/2022 à 12h00

## 1- CONTEXTE

Dans le cadre des travaux du Plan Régional Santé au Travail en Nouvelle Aquitaine est apparue une problématique, au carrefour de la santé au travail et de l'attractivité des métiers : à savoir la question de l'hébergement de travailleurs sur des saisons plus ou moins longues et qui peuvent ou non se compléter entre secteur géographique et d'activité.

Notre groupe de travail est composé d'organisations patronales, d'organisations salariales, de représentant de la DREETS, du Conseil Régional, de services de prévention et de santé au travail et d'acteurs de terrain sur les questions d'hébergement.

Pour notre groupe de travail le sujet de l'hébergement saisonnier nécessite une attention particulière et a un impact sur la santé des travailleurs saisonniers. La Nouvelle-Aquitaine est concernée par la problématique de l'hébergement des saisonniers qui se retrouve dans différents secteurs d'activités, différents territoires de la région (agriculture- agroalimentaire, hôtellerie-restauration-tourisme...).

Notre volonté est avant tout, de définir séparément les notions de « saisonnier » et de « logement ou d'hébergement ».

Ces deux points pouvant paraître, de prime abord, simples, mais recouvrent de nombreux éléments, notions, complémentaires, voire imbriqués.

Pour qu'un saisonnier puisse être performant, travailler en sécurité et trouver un équilibre entre les sphères travail et vie privée, il doit pouvoir accéder à un logement ou hébergement lui permettant de satisfaire ses besoins primaires mais aussi secondaires. Mais on se rend compte que pour atteindre cet objectif il faut avoir une connaissance précise des attentes des bénéficiaires finaux et également de l'offre disponible d'hébergement disponible.

## 2- DESCRIPTION DE LA PRESTATION ATTENDUE

### 2.1 Une analyse sociologique des saisonniers

Le groupe de travail souhaite qualifier la notion de saisonnier. En effet pour le groupe de travail la notion de saisonniers recouvre plusieurs acceptions et plusieurs typologies de travailleurs. Nous souhaitons une analyse fine des différentes typologies de saisonniers et de leurs problématiques en fonction des types d'activité ou secteur d'activité (agriculture-agroalimentaire, hôtellerie-restauration-tourisme...).

### 2.2 Une analyse les typologies d'hébergements

Le groupe de travail souhaite qualifier la notion de logement et d'hébergement

- fourni par l'employeur ou par un tiers
- collectif ou individuel.

Pour ce faire les membres du groupe se tiendront à disposition pour apporter leurs connaissances communes aux besoins du prestataire.

### 2.3. Une évaluation des besoins des saisonniers en entreprise

Le groupe de travail souhaite connaître les besoins des différents saisonniers en matière d'hébergement en fonction des résultats du 2.1

### 2.4 Temporalité, secteur d'activité visés et lieux d'intervention

Cette analyse devra être conduite entre décembre 2022 et décembre 2023.

Le groupe de travail souhaite avoir une analyse sur l'ensemble du territoire de Nouvelle Aquitaine pour le secteur de l'agriculture - agroalimentaire et de l'hôtellerie- restauration-tourisme.

Le groupe de travail souhaiterait une attention particulière sur les territoires à enjeux dans les départements de Charente Maritime, Corrèze, Dordogne, Gironde, Landes, et Pyrénées Atlantiques.

## 3- PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT ENTRE LE GROUPE DE TRAVAIL ET LE PRESTATAIRE

Pour la mise en œuvre de cette enquête, la coordination entre les acteurs est essentielle. Il sera nécessaire de mettre en place un comité de pilotage

Pour rappel les données devront être recueillies dans le respect du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD).

Pour répondre à ces attendus, la proposition du prestataire de l'enquête comportera la désignation, ainsi que les coordonnées, d'un référent.

## 4- ÉLÉMENTS A FOURNIR

Les offres seront analysées et évaluées par le groupe de travail.

La réponse au présent cahier des charges devra comporter :

- le cadre de la réponse complet y compris l'engagement signé du prestataire annexé, en respectant sa structure
- le calendrier prévisionnel du déploiement de cette enquête
- un exemplaire des outils utilisés pour mener à bien cette enquête
- Récapitulatif des intervenants (salariés et/ou sous-traitants) mobilisés pour les différentes séquences

## 5- CRITÈRES DE CHOIX DES PRESTATAIRES

Pour la sélection des offres de la présente consultation, le groupe de travail appliquera les critères suivants selon pondération :

### **Critère 1 : capacité à réaliser une enquête conforme - 25 %**

- Présentation de l'organisme
- Expérience : connaissance du contexte socio-professionnel et des publics
- Reformulation de la demande et des enjeux de l'enquête

### **Critère 2 : proposition de la méthode - 20 %**

- Qualité du projet précisant les différentes séquences

### **Critère 3 : dispositif d'évaluation et de suivi - 15 %**

- Modalités et outils de suivi du projet

### **Critère 4 : équipe et moyens déployés - 20 %**

- Compétences et expériences des intervenants : CV et références des intervenants salariés et/ou des sous-traitants, incluant leur formation professionnelle continue

### **Critère 5 : coût de la prestation 20%**

Le groupe de travail sera vigilant sur le cout de la prestation

## 6- CALENDRIER

- Publication de l'Appel à candidature : 15/09/2022
- Date limite de réponse : 15/10/2022, à 12h00 (heure de Paris)
- Comité de pilotage pour sélection 20/10/2022
- Notification des décisions aux prestataires candidats : Fin octobre 2022
- Date de lancement du partenariat : date de notification du partenariat par le groupe de travail

## 7- MODALITÉS DE RÉPONSE

Le dossier de réponse est à adresser **uniquement** en format électronique à :

### Contacts régionaux

Régis MOUNEAU

[regis.mouneau@reseaufnsea.fr](mailto:regis.mouneau@reseaufnsea.fr)

Nadia PEYROT

[nadia.peyrot@dreets.gouv.fr](mailto:nadia.peyrot@dreets.gouv.fr)

Réponse attendue pour le 15/10/2022 au plus tard, 12 heures.

## 8- ANNEXE

- L'étude INSEE 2022 sur les saisonniers

*Mise à jour de la version le 15/09/2022*